



KARATE CADAUJACAIS

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION

Année 20....- 20....

NOM : PRENOM :

Date de Naissance : Sexe M F
Adulte Adolescent (13-17) Enfant (6-12) Baby (4-6)

Adresse : Ville :

Mail : Tel mobile :

Tel Père : Tel Mère :

KARATE

SELF DEFENSE

Body KARATE

GYM Japonaise

Body FORCE

Licencié(s) Karaté

N° Licence : Niveau ceinture :

Passeport : Oui
Non

Compétiteur : Oui
Non

Poids :

Droit à l'image: Oui Non

J'autorise le professeur à prendre toutes les dispositions médicales qui s'avèreraient nécessaires pour moi-même lors du déroulement des cours et des compétitions. Oui Non

REGLEMENT INTERIEUR

- 1 Est adhérente, toute personne s'étant acquittée de la cotisation, de la licence fédérale et ayant fournie un certificat médical.
- 2 **Un chèque de caution de 25€** sera réclamé à l'inscription et encaissé dans un délai d'1 mois en cas d'absence de certificat médical. Dans l'attente, il ne sera pas possible de suivre les cours.
- 3 Toute personne a la possibilité de faire qu'un cours gratuit pour chaque discipline.
- 4 **L'inscription et la cotisation sont payables à l'année en intégralité lors de l'inscription à l'ordre de «Karate Cadaujacais», (avec possibilité de modalité de paiement de 3 chèques à l'inscription). Elle n'est pas remboursable.**
- 5 La pratique des Arts Martiaux requiert, Discipline, Courtoisie, Respect.
- 6 Le professeur et les assistants se réservent le droit de renvoyer occasionnellement du cours tout élève indiscipliné ou incorrect dans sa tenue, son attitude envers les autres adhérents ou envers l'enseignant, ceci pour le bon fonctionnement du club. Pour tout renvoi définitif, la décision sera prise par le Comité Directeur.
- 7 Toute éventuelle absence prolongée doit être signalée au professeur ou à la Présidente. (Voir aux assistants)
8. Les horaires de cours sont à respecter.
9. **Les parents accompagnant les enfants sont priés de s'assurer de la présence de l'enseignant ou d'un responsable du club.** Le club ne prendra aucune responsabilité si un incident intervenait en cas de non-respect de cette consigne.
10. En cours, pour les filles, un tee-shirt blanc est obligatoire sous la veste de kimono. Pas de tee-shirt pour les garçons, pas de col roulé et de manches longues sous le kimono. Le port de bijoux, barrettes est interdit.
11. Tout adhérent doit avoir une hygiène corporelle irréprochable (pieds, mains et kimono propres, ongles coupés, cheveux attachés.) Pour tout problème d'hygiène de pied, le port de «rythmique» est **obligatoire.**
12. Le kimono n'est pas obligatoire pour la Gymnastique Japonaise, Body Karaté, Self Défense et le Body Force, toutefois, il est conseillé de porter des vêtements de sport amples et d'amener au moins deux tee-shirts pour le cours de Self-Défense.
13. Pour le cours de Self défense, le pratiquant doit obligatoirement adhérer à la charte.
14. Le club ne sera pas tenu responsable en cas de vol ou dégradation.

Signature